


République Française  
Département  
PYRENEES ORIENTALES  
Canton  
MONT LOUIS  
Mairie  
LES ANGLÉS

Envoyé en préfecture le 29/03/2023  
Reçu en préfecture le 29/03/2023  
Publié le   
ID : 066-216600049-20230316-FIN\_0901\_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- SEANCE DU 16 MARS 2023 -**

Date de la Convocation : 10 mars 2023  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 13  
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**REF** : FIN/0901/2023

**OBJET** : **ANNULE ET REMPLACE FIN/0893/2023 Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2023.**

L'An deux mille vingt-trois et le 16 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

**PRESENTS** : Hélène BIER, Martine BOHER, Etienne BUSCAIL, Stéphane CAUCAT, Jean-Pierre CABOT, Anne-Marie COIGNARD, Angélique JEAN-DELHOSTE, Lionel DIRAT-RIVEILL, Jean-Louis LACUBE, , Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER

**ABSENTS** : Jean-Dominique LAPORTE, Laurent WEGSCHEIDER.

**PROCURATIONS** : Jean-Dominique LAPORTE à Jean-Louis LACUBE et Laurent WEGSCHEIDER à Alain VAUTIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alain VAUTIER.

M. le Maire présente à l'assemblée les nouveaux prix de l'eau et de l'assainissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

- **DIT** que les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont les suivants

TARIFICATION DE L'EAU - PART FIXE			
<b>Location et entretien de compteur : TVA à 5,5 %</b>			
Diamètre	15 mm	29,48 €	31,10 €
Diamètre	20 mm	38,91 €	41,05 €
Diamètre	25 mm	100,93 €	106,48 €
Diamètre	32 mm	118,62 €	125,14 €
Diamètre	40 mm	150,07 €	158,32 €
Diamètre	50 mm	251,15 €	264,96 €
<b>Part fixe eau potable : TVA à 5,5 %</b>			
Résidence principale, secondaire (par unité de logement)		88,43 €	93,29 €
Hôtel et centre de vacances (par couchage)		22,11 €	23,33 €
<b>Part fixe assainissement : TVA à 10 %</b>			
Résidence principale, secondaire (par unité de logement)		75,41 €	82,95 €
Hôtel et centre de vacances (par couchage)		18,85 €	20,74 €
TARIFICATION DE L'EAU - PART VARIABLE		MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C
<b>Consommation domestique au m<sup>3</sup></b>			
Prix m <sup>3</sup> eau potable part communale : TVA 5,5 %	1,48 €	1,56 €	
Prix m <sup>3</sup> assainissement part communale : TVA 10 %	0,95 €	1,05 €	
Prix m <sup>3</sup> lutte contre la pollution Agence de l'Eau : pas de TVA	0,28 €	0,28 €	
Prix m <sup>3</sup> modernisation des réseaux Agence de l'Eau : pas de TVA	0,16 €	0,16 €	
Prix m <sup>3</sup> redevance prélèvement Agence de l'Eau : pas de TVA	0,05 €	0,05 €	
<b>PRIX TOTAL m<sup>3</sup></b>	<b>2,92 €</b>	<b>3,10 €</b>	
<b>Consommation pour des usages agricoles au m<sup>3</sup></b>			
Prix m <sup>3</sup> eau potable part communale : TVA 5,5 %	0,29 €	0,31 €	
Prix m <sup>3</sup> redevance prélèvement Agence de l'Eau : pas de TVA	0,05 €	0,05 €	
Prix m <sup>3</sup> lutte contre la pollution Agence de l'Eau : pas de TVA	0,28 €	0,28 €	
<b>PRIX TOTAL m<sup>3</sup></b>	<b>0,62 €</b>	<b>0,64 €</b>	
<b>Consommation pour usage d'établissement aquatique de plus de 300 m<sup>2</sup> de plan d'eau au m<sup>3</sup></b>			
Prix m <sup>3</sup> eau potable part communale : TVA 5,5 %	0,63 €	0,66 €	
Prix m <sup>3</sup> assainissement part communale : TVA 10 %	0,38 €	0,42 €	
Prix m <sup>3</sup> lutte contre la pollution Agence de l'Eau : pas de TVA	0,28 €	0,28 €	
Prix m <sup>3</sup> modernisation des réseaux Agence de l'Eau : pas de TVA	0,16 €	0,16 €	
Prix m <sup>3</sup> redevance prélèvement Agence de l'Eau : pas de TVA	0,05 €	0,05 €	
<b>PRIX TOTAL m<sup>3</sup></b>	<b>1,50 €</b>	<b>1,57 €</b>	
<b>Consommation pour usage de chantier au m<sup>3</sup></b>			
Prix m <sup>3</sup> eau potable part communale : TVA 5,5 %	1,48 €	1,56 €	
Prix m <sup>3</sup> redevance prélèvement Agence de l'Eau : pas de TVA	3,00 €	0,05 €	
Prix m <sup>3</sup> lutte contre la pollution Agence de l'Eau : pas de TVA	0,28 €	0,28 €	
<b>PRIX TOTAL m<sup>3</sup></b>	<b>4,76 €</b>	<b>1,89 €</b>	

- DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.
- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POE

